

Les étapes pour être candidat auprès de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes



Comment est-on informé de sa mise en vente ?

Ce bien est mis en **publicité** dans un journal, en mairie, sur www.safer-aura.fr et sur le site des préfectures départementales et régionales

L'importance du projet

Une Safer choisit un projet porté par un candidat pour son intérêt au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et réglementaires locaux. Celui-ci est porté par un candidat dont les compétences techniques et la solidité financière faciliteront son intégration et sa réussite.



Que deviennent les candidatures ?

L'ensemble des projets des candidats est présenté en comité technique départemental. Les **membres du comité** émettent un **avis sur les projets**, sa description auprès du conseiller est donc primordiale. Les candidats sont informés de cet avis.



La signature de l'acte



Le bien proposé

La Safer propose un **bien à la vente** ou à la **location** après avoir **signé un engagement** avec le(s) **propriétaire(s)** du(es) bien(s). Sur ce document figure l'ensemble des conditions de la vente (surface, prix, ...).



Comment se faire connaître auprès de la Safer ?

Tout le monde peut se porter candidat, quelque soit sa catégorie socio-professionnelle (y compris les établissements publics). La candidature peut se faire directement en ligne sur www.safer-aura.fr.

Qui compose les instances de la Safer ?

Les instances de décision des Safer sont composées de la majorité des acteurs des territoires ruraux et périurbains : c'est le seul organisme en France qui présente cette pluralité. Chaque structure a une voix.



Qui prend la décision ?

La **décision** appartient au conseil d'administration de la Safer et aux commissaires du Gouvernement.

Le cahier des charges

Il repose sur le projet validé et complète l'acte de vente ou le bail pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il permet au candidat d'être exonéré du paiement des droits d'enregistrement et de garantir son accompagnement par la Safer au-delà de la signature de l'acte.

La rémunération de la Safer

Ses ressources financières proviennent essentiellement de la facturation de sa prestation.

Ceci permet le financement de ses missions.

Retrouvez toutes ces informations sur www.safer-aura.fr et suivez-nous sur [LinkedIn Safer AuRA](#)